

RAPPORT

d'évaluation de la politique en faveur du français

Hubert ASTIER

Inspecteur général de l'administration des affaires culturelles

Juin 2005

*Je pense à la chaleur que tisse la parole
autour de son noyau le rêve qu'on appelle nous*

Tristan Tzara .
L'homme approximatif

INTRODUCTION À UNE POLITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

De nouveau, il faut se souvenir que la langue, maternelle, n'est pas un hochet de la nostalgie et qu'elle est l'armature de toute solidité et donc de toute solidarité, nationales.

Elle est, en outre, la matière innocente la plus riche par laquelle la diversité culturelle s'affirme au plus grand nombre. Car nous pensons comme nous parlons.

Aristote l'a dit : « les hommes pensent en images ... que leur offre la langue ». Et aussi Shankârachârya, l'un des plus illustres grammairiens et philosophes hindous : « la parole est comme un creuset dans lequel viennent se mouler les pensées ». Hubert Védrine a eu, lui, cette belle formule, idoine pour notre époque : « la langue est notre disque dur » .

S'il est vrai que « je pense, donc je suis », alors je parle, donc je suis.

Alors bien entendre et parler, tout à son aise, « sa » langue, c'est pouvoir être soi-même, et donc être capable de s'intégrer dans une société.

Les hommes politiques français du 19^{ème} siècle l'avaient bien compris, eux qui ont fait de l'apprentissage du français l'école de la Nation et puis, celle de la République. Et n'est-ce pas ce que nous révèle aujourd'hui, a contrario, cette crise d'identité de nouveaux immigrés qui se forgent une musique et des paroles à eux, le rap ; sans doute faut-il aussi y voir comme un désir profond d'avoir sa langue à soi, née de la langue commune, mais qui, comme la société qu'elle incarne, reste trop distante. Comme l'ont toujours fait des populations fortement rassemblées sur elles-mêmes, se ressentant différentes des autres (les marins, les « mauvais garçons », les militaires ...).

En un moment où, très justement, le Président de la République et le Gouvernement veulent raffermir le sentiment de la solidarité nationale, une politique de la langue sous ses multiples formes (apprentissage et maîtrise, vivacité et enrichissement, rayonnement international et culturel...) doit être la bienvenue, en plus d'être tout à fait nécessaire.

C'est ce que s'efforce de proposer ce rapport en trois parties :

- bilan de la politique actuelle.
- mise en perspective dans le temps et l'histoire.
- propositions

PREMIERE PARTIE

LE BILAN

La politique de la langue française résulte de l'application de la loi Toubon, des efforts d'enseignement du français en France et à l'étranger, et aussi des autres actions conduites par les organisations de la francophonie et par les collectivités françaises

I - LA LOI TOUBON

Cette loi votée en août 1994 se voulait assurer que le français, déjà introduit dans la Constitution comme langue officielle de la République, demeurât concrètement la langue des consommateurs, des salariés, des entreprises audiovisuelles, de l'enseignement et des organismes publics; et cela en dépit d'une mondialisation portant les organisations et entreprises industrielles, commerciales, financières et de recherche, à se rallier par commodité et manque d'imagination au tout anglais. Il faut toutefois rappeler que le Conseil Constitutionnel l'avait affaiblie, en censurant deux dispositions concernant les entreprises audiovisuelles et le secteur de la recherche scientifique où pourtant, la pression contre la langue nationale est très forte. Par ailleurs, les arbitrages gouvernementaux avaient exclu de toute réglementation, les marques et les noms des personnes morales.

Malgré ces limites, la loi a partiellement réussi, là où elle a trouvé de vrais relais d'application. - dans la protection des consommateurs grâce à l'action de la Direction de la consommation, et la vigilance des organisations de consommateurs et de défense du français. Sauf dans le secteur si essentiel de l'informatique et de ses applications dans la vie quotidienne (modes d'emploi partiellement en anglais faisant même usage du clavier anglo-saxon, qui est différent du nôtre !). Cette réussite est menacée par une procédure engagée contre la France, par la Direction du Marché intérieur de la Commission européenne (bureau des éliminations !), visant à vider de substance l'article 2 de la loi, au motif, non économiquement démontré !, d'une atteinte excessive à la libre circulation. On se trouve de nouveau, en Europe, comme ce fut déjà le cas lors des controverses sur l'exception culturelle, devoir trancher si le seul argument mercantile (et encore faudrait-il qu'il fût prouvé) doit l'emporter sur des objectifs nationaux de cohésion sociale et nationale, et des objectifs éducatifs et culturels. Car il ne faut pas se leurrer : la loi Toubon est un tout fragile et menacé; si on commence à la « détricoter », elle partira en lambeau et, avec elle, toute politique linguistique. Aux dernières nouvelles, le nouveau Commissaire, qui est désormais celui des industries et non plus celui du marché intérieur, accepterait la solution d'une instruction aux services de la Direction de la concurrence.

L'autre réussite est une certaine maîtrise de la publicité audiovisuelle car le C.S.A, s'appuyant sur l'organe professionnel B.V.P (Bureau de vérification de la publicité), a pu endiguer pour l'instant, la tentation des grands annonceurs internationaux à ne plus fabriquer et diffuser que des films dans la langue de la mondialisation, l'anglais.

Mais il n'en est pas de même pour l'affichage où le B.V.P n'a qu'une autorité morale ; et encore moins pour les titres et la publicité des films de cinéma, où on a l'impression que, pour les distributeurs, presque tous français (Gaumont, Pathé, U.G.C, ...), plus un titre sonne « américain », plus il fait jeune et « branché », et donc susceptible d'accrocher le public des

salles. Il faut remarquer que le ministère de la culture et le C.N.C laissent faire alors que c'est un secteur des plus aidés en subventions, garanties d'emprunt, détaxations fiscales, quotas de production et de diffusion, et qui, de ce fait, s'abrite le plus derrière l'abri de la diversité culturelle et des œuvres d'expression françaises !!

Le même phénomène se produit pour les émissions de télévision destinées au « grand public, surtout jeune » où s'accumulent des titres de sonorité et orthographe anglo-saxonnes (*loft story, star academy, the bachelor, fear factor ...*), toujours pour des raisons d'effets de mode et à cause de la conviction des producteurs et des financiers que ces titres attirent plus des jeunes, déjà immergés par les chansons, les films et les jeux vidéos, dans cette atmosphère de « globalisation de l'entertainment ».

Le C.S.A n'a pas les moyens de s'y opposer en raison de la prise de position du Conseil Constitutionnel annulant certaines dispositions de la loi Toubon au nom de la liberté d'opinion, et à cause de la rédaction laxiste des autorisations d'émettre des opérateurs privés, mentionnant seulement « qu'ils s'efforceront de favoriser la langue française ».

La loi Toubon a eu peu de succès en matière de relations du travail y compris au ministère du travail, alors que nombre d'entreprises, travaillant à l'international, généralisent l'emploi de l'anglais comme langue du travail, et en arrivent à ne plus recruter, même des employés, que s'ils parlent un minimum (quantifié en nombre de mots) d'anglais, alors que leurs clients peuvent être des chinois, des russes ou des allemands.

Il est intéressant de savoir que la première procédure récemment engagée contre une entreprise internationale, de ce fait, par la C.F.D.T et la C.G.T. vient d'être gagnée par elles.

Outre ceux cités plus haut, l'anglais s'impose toujours plus dans quatre autres secteurs-clés : l'ingénierie financière, l'informatique, la recherche scientifique et les noms de marque et de personnes morales .

1 - Les banquiers donnent l'impression d'avoir une gourmandise particulière pour un vocabulaire « d'initiés », qui les distingueraient du reste du monde. Dés lors que ceci reste « corporatif » et « initiatique », ce n'est pas le plus grave, pour autant que les clients gardent la possibilité d'avoir des textes en français pour tout ce qui les implique juridiquement.

2 -Le problème de l'informatique est le plus sérieux car il engage fortement l'avenir, et il concerne une population de plus en plus nombreuse qui utilise les nouvelles techniques de communication.

La France a d'excellents chercheurs, notamment pour certains types stratégiques de logiciels : linguistique informatique, moteurs de recherche par concept - ceci s'appelle l'ontologie !-, traductions automatiques personnalisées i-e portables de traduction instantanée, ou, au contraire, traductions de masse. Le logiciel de traduction des principaux moteurs de recherche, Systran, est français.

Il ne faudra pas rater la nouvelle mutation de cette industrie.

Ce qui est en jeu pour les vingt prochaines années, c'est la maîtrise par la France et par l'Europe, des outils automatisés, prêts d'éclorre, utiles à la sécurité nationale, et aptes à accroître la

productivité de l'énorme secteur des services, à commencer par ceux de l'État et des services publics : système de veille scientifique, technologique et de recherche des renseignements, circuits d'observation instantanée des publics et des faits sociaux, traitement ultra-rapide et automatisé des énormes masses de documentation, d'information et de procédures bureaucratiques, que génèrent et amplifient la mondialisation, l'informatisation elle-même, la concurrence mondiale et l'application généralisée du principe de précaution, y compris aux décisions politiques sur la société.

Enfin, il faut considérer d'après les experts qu'une bonne qualité de traduction automatique et personnalisée pourra être atteinte dans les dix ans, ce qui changera du tout au tout, le rapport aux langues étrangères, alors que c'est aujourd'hui le grand défi de la mondialisation, de la construction européenne et du rayonnement de la langue française. Car, en effet, chacun parlera sa langue maternelle et des appareils de type téléphones portables traduiront instantanément ce que disent les locuteurs. Les Japonais en font déjà des essais concrets confiés à des policiers devant parler à des étrangers et un traducteur de mille mots, dérivé d'un produit de l'armée américaine, est déjà commercialisé !

C'est pour la France un enjeu essentiel d'avenir, si elle veut maîtriser la compétition mondiale et faire que les français vivent et travaillent dans des conditions favorables et conformes à notre génie national. La numérisation par Google de plus de 13 millions de livres est, à ce titre, un coup de semonce.

En toute hypothèse, les offreurs de logiciels et de programmes d'exploitation d'ordinateurs y compris les systèmes d'aide et les messages d'erreur, ne respectent pas l'article 2 de la loi Toubon imposant que toute information concernant les consommateurs soit en français, ce qui pose, dans ce secteur, le problème de l'application de la loi. L'importance de la population touchée et le caractère stratégique de cet outil doivent faire de ce secteur une priorité des services chargés d'appliquer la loi. La DGLFLF, qui dispose du pouvoir de lancer des avertissements, devrait s'occuper de ce dossier au plus vite. Certes il y a le problème de l'application de la loi aux sites étrangers, parfaitement reçus en France (c'est même un des principaux intérêts d'internet). Deux solutions ont été avancées. Les Italiens ont fait voter une loi sur les contrats à distance, qui permet à tout utilisateur de réclamer une traduction en italien. Le Conseil d'État et la doctrine penche pour l'application de la loi aux sites, même en langue étrangère, dès lors qu'ils visent une cible « majoritairement francophone » (contenu, références, type de publicité).

3 - Les institutions publiques de recherche, surtout dans les sciences dures, se dévouent à l'anglais, non seulement comme moyen de communication vers l'extérieur, mais aussi de plus en plus en interne.

Les raisons en sont claires. Les chercheurs sont déjà organisés en communautés mondiales par discipline dans lesquelles l'anglais est, pour ces sciences dures, la seule langue de communication, à la très notable exception des mathématiques. Il s'y ajoute le fait que toutes les grandes revues scientifiques où se tisse la notoriété sont anglo-saxonnes, et qu'aucun chercheur qui veut être reconnu par ses pairs, ne peut se dispenser d'y publier ses articles les plus importants, ce qui donne aux comités de lecture de ces revues, un pouvoir considérable sur les progrès de la science. Un article de la loi qui cherchait à faire publier en français (au moins en partie) les travaux de chercheurs, agents publics ou appartenant à des organismes subventionnés, a été censuré par le Conseil constitutionnel ; on constate que c'est un texte qui manque cruellement.

4 - L'envahissement des espaces publics et ceux de la publicité par des noms de marque et de sociétés en anglais est de plus en plus évident et soulève les protestations les plus fréquentes. En 1994, le gouvernement avait refusé de légiférer sur ce point considérant que cela relevait de la liberté du commerce et de l'industrie. La situation s'est aggravée depuis et cette américanomanie s'ajoute à celle relevée plus haut, le tout contribuant à accroître la pression globale sur notre langue, en nous immergeant de plus en plus dans un univers sonore et visuel anglo-saxon, valorisé et valorisant .

Une réponse à cette situation a été, à l'imitation des Québécois, d'introduire pour les organisations publiques (qui sont en voie de réduction) une terminologie officielle dans laquelle des commissions d'experts ministériels, une commission nationale (présidé par M. de Broglie, membre de l'Académie française) et l'Académie elle-même (ce qui est naturel compte tenu de sa mission officielle) traduisent en français, des mots anglo-saxons pénétrant dans les vocabulaires professionnels ou du grand public. Il y a eu de belles réussites comme ordinateurs ou logiciels ou baladeurs qui sont devenus des mots communs, mais aussi beaucoup d'échecs (des équivalences qui ne sont pas acceptés par l'opinion, ni même par les administrations pour lesquelles c'est théoriquement obligatoire mais non sanctionné !).

Le travail de recherche des équivalents est de qualité. Quantitativement, les mots traduits sont nombreux (plus de 4.000 en moins de trente ans et le rythme est de plus de 200 les dernières années).

Mais trois insuffisances affaiblissent le bon effet du dispositif :

- sa lenteur, car il faut deux ans en moyenne, entre le repérage du mot étranger à traduire (et c'est rarement dès son apparition) et la publication au Journal officiel de son équivalent. Et deux ans sont trop longs face à la rapidité de pénétration des mots nouveaux dans les puissants sillages de l'internet (mot anglais), des mass médias (encore de l'anglais), du show-biz et des tropismes professionnels.

- un manque de publicité pour ces mots car le Journal officiel n'est pas le journal le plus lu dans l'opinion ! et aucun autre relais n'a été recherché.

- aucun contrôle de leur usage (en principe obligatoire pour les organes publics) ni aucune sanction .

Peut-on mesurer « le français »?

D'après les linguistes, un français cultivé utilise à l'écrit (toujours plus riche que l'oral) dans les 30.000 mots, équivalent du Petit Robert , hors de tout « jargon » professionnel, et quelqu'un de peu instruit 3.000. Par comparaison, le T.G.L.F. a 80.000 entrées, la Bible a 6.000 mots, et Shakespeare 24.000 mots.

Le français serait constitué à 84% du latin parlé, à moins de 2% de gaulois, francique et germanique, de 4% de mots étrangers avant le 20ème siècle (surtout de la Renaissance au 17^{ème} siècle) et presque tous francisés, et de 10% depuis.

Or, les listes publiées au Journal officiel aboutissent à 4 022 mots, depuis 1977; mais beaucoup sont d'ordre professionnel et tous les mots anglais ne sont pas officiellement traduits. L'un dans

l'autre, on doit se trouver en face de 2 000 mots du langage courant, soit 7 % du vocabulaire commun, introduit depuis une trentaine d'années ce qui montre la forte accélération du processus et d'autant plus que la francisation des mots ne se fait presque plus !

II. - L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

EN FRANCE

Ce rapport n'a pas à traiter les questions pédagogiques de l'enseignement du français qui ont été confiées à M. Orsenna, mais il ne peut que souligner fortement l'importance de ce sujet dans toute politique linguistique et aussi dans toute politique d'intégration sociale selon le modèle français républicain.

Or un premier constat s'impose, qui peut expliquer beaucoup. Aussi bien dans l'enseignement primaire (par réduction des horaires hebdomadaires) que dans l'enseignement secondaire, les horaires de cours de français ont reculé. Ainsi un élève du secondaire a perdu ces vingt dernières années, de l'ordre de 500 heures de français et sans doute autant d'heures de travail personnel !

Il s'y ajoute des incertitudes sur la qualité de cet enseignement : effet de la méthode globale en primaire (avec toujours des instituteurs sanctionnés pour ne pas vouloir l'appliquer, malgré la position du ministère, favorable à d'autres méthodes), modifications incessantes des programmes, dévalorisation de ce qui est littérature et exercices fondamentaux, formation des enseignants de français en I.U.F.M.

Les mauvais résultats s'accumulent et s'aggravent.

Ainsi, 57% des enfants de 15/16 ans ont eu zéro dans une dictée peu difficile d'un texte de Daudet, donnée dans le temps à l'examen du certificat d'études! Et une récente étude de l'I.N.S.E.E. sur les effets durant un siècle de la politique scolaire l'a conduite à rendre équivalent le certificat d'études à l'entrée en 3^{ème}, le brevet supérieur au bac et l'ancien bac à la fin de deuxième année d'université ! Dans une comparaison internationale menée par l'O.C.D.E. (il est vrai selon une méthode privilégiant la pédagogie à l'anglaise), la France a une note de 505 par rapport à la note moyenne de 500 (comme les États-Unis) avec un net avantage aux filles.

Ceci entraîne des conséquences sur l'enjeu de la langue comme facteur de l'intégration sociale des populations défavorisées. C'est le problème de l'illettrisme. C'est un problème nouveau, identifié il y a 20 ans et important car c'est un « marqueur » de difficultés dans l'intégration sociale (plus de 30% de chômeurs parmi les illettrés, dont 50% pour ceux qui sont sourds et muets, qui sont près de 1.000.000 avec un taux d'illettrisme de 90% !!).

Le nombre de personnes concernées est imprécis (pour la France hors D.O.M.- T.O.M.).

- 6% au moins selon les statistiques de l'armée, mais elles minorent le phénomène car ne touchant qu'une partie jeune et française de la population.

- 12% (et jusqu'à 16% pour les hommes) selon une enquête récente de l' I.N.S.E.E. en fonction de tests simples de lecture (un programme de télévision) ou d'écriture (liste de courses) .

Il y a, en fait, deux phénomènes sous le même nom :

- l'illettrisme, à proprement parler, qui concerne ceux qui, malgré 5 ans d'études en français, ne sont pas capables de l'utiliser pour des choses simples de la vie courante, soit 7% en moyenne et jusqu'à 60% pour ceux sans diplôme.

- et la non-maîtrise d'une langue qui est étrangère pour des immigrés non-francophones (jusqu'à 65% dans ce cas).

Or, l'immigration continue de progresser et vite (près de 100 000 en 2004 au lieu de 50 000 en tendance, ces dernières années) et devient moins européenne.

Sur 4,5 millions de plus de 18 ans présents en France (dont 40% ont la nationalité française), 1,5 million vient de l'Union européenne, 300 000 du reste de l'Europe, 1,3 millions du Maghreb (plus 15% en cinq ans), 500 000 de l'Afrique sub-saharienne (en forte progression de 39% en 5 ans), et 600 000 d'Asie (plus 20%).

Ces chiffres donnent une population illettrée d'environ 6 millions de personnes au-delà de 18 ans.

- 3 millions qui ont le français comme langue maternelle, dont 900 000 sourds profonds.

- 3 millions d'immigrés

Et une augmentation annuelle de près de 100 000 personnes illettrées.

De multiples actions d'apprentissage du français sont menées par l'État, les collectivités locales, des associations et des institutions comme l'A.N.P.E., l'A.F.P.A., l'A.G.E.F.I.P.H., et les caisses d'allocations familiales. Un rapport officiel en 1999 a estimé à plus d'une dizaine les procédures d'aide. Mais les résultats n'en sont pas mesurés et il y a manifestement un problème de coordination, car il n'est pas sûr que ce qui avait été prévu : coordinateurs régionaux en préfecture, instance nationale interministérielle, fonctionne réellement. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, si elle dispose de compétences et de bonnes volontés, n'a aucun moyen de réelle coordination ni de moyens financiers.

Il y a donc simultanément gaspillage et insuffisance de moyens.

HORS DE FRANCE

Le réseau de l'enseignement du français est le plus dense, avec plus de 700 lieux dans le monde et pas trop mal réparti. Le système des Alliances françaises qui met en avant des bonnes volontés locales est très judicieux et encourage la francophilie, ce qui est loin d'être négligeable.

Il y a 700 000 professeurs étrangers de français dont 10% dans la très active *Fédération internationale des professeurs de français (F.I.P.F.)*.

Une autre raison de contentement est le beau succès des entreprises de l'audiovisuel extérieur. Avec peu de moyens par rapport à leurs grands concurrents anglo-saxons, R.F.I., TV.5, appuyés par C.F.I. et ARTE, ont obtenu de bons résultats d'audience et de légitimité dans un univers concurrentiel. Ainsi TV.5 est-elle reçue hebdomadairement par 75 millions d'auditeurs.

La création d'une nouvelle chaîne d'information en continu à l'imitation de C.N.N. ou de B.B.C. World ou d'Al Djezirah, est une bonne initiative pour renforcer ce réseau à trois conditions :

- à cause de manque de ressources, ne pas affaiblir ce qui existe et qui marche.
- obtenir un excellent niveau professionnel pour être repris par d'autres télévisions dans le monde, ce qui est la réelle force d'une telle chaîne.
- que le couple des opérateurs, TF.1 -Télévision Française fonctionne bien sans arrière-pensée.

Malgré tout cela et à cause des mouvements mondiaux de la globalisation et de l'acculturation anglo-saxonne qu'elle entraîne, et qu'encourage plus ou moins volontairement l'intégration européenne, le français recule dans les pays développés, surtout européens (ce fut très spectaculaire dans les pays méditerranéens) et se maintient, voire progresse dans les pays en développement.

Et malgré les efforts de la diplomatie française et de la francophonie, il se produit la même évolution dans les grandes institutions internationales (Union européenne et ses annexes, O.N.U. et ses agences y compris l'U.N.E.S.C.O.).

Outre les raisons générales et mondiales, d'autres sont spécifiques à des politiques françaises.

- Une étude du British Council montre que la demande de français est forte dès lors que celle de l'anglais est comblée, et qu'il y a une très grande insuffisance de l'offre !
- En outre on ne dira jamais assez les dégâts que fait une politique restrictive, bureaucratique et très souvent maladroite des visas pour l'image de la France dans le monde et pour l'accueil des élites étrangères. Elle a modifié les circuits d'accueil des étudiants, des chercheurs et même de chefs d'entreprise, a écarté des colloques de France.
- Enfin la politique culturelle hors de France qui devrait être l'adjuvant d'une politique linguistique et réciproquement, de l'avis même des spécialistes, « patine » non seulement par manque de moyens face à des demandes qui s'étendent mais aussi par les mauvaises habitudes des administrations françaises (gestion trop centralisée et uniforme des conseillers et attachés culturels et directeurs d'instituts, trop de parisianisme dans les choix artistiques, une hiérarchie des valeurs au quai d'Orsay qui privilégie toujours les aspects politiques de la diplomatie avec la conséquence d'une animation insuffisante de ce grand réseau).
- Il s'y ajoute une politique « isolationniste » de l'Éducation nationale qui enseigne mal les langues étrangères car de manière trop écrite (une comparaison de l'O.C.D.E. le montre bien) et qui a fait sans le dire aux autres ministères, le choix du tout-anglais, en réduisant les concours de professeurs pour tout ce qui n'est pas l'anglais.

La première conséquence est que le pourcentage de français capable de parler et comprendre une langue étrangère après leurs études est faible (de l'ordre de 10 à 15% en moyenne) et se réduit vite au fil des ans (perte de plus de 50% en 10 ans). La seconde conséquence est d'affaiblir la position française vis à vis de pays comme l'Allemagne ou l'Italie ou l'Espagne qui souhaitent que leurs langues ne soient pas sacrifiées, et la position officielle française en Europe qui est de prôner une seconde langue obligatoire

III.- LA FRANCOPHONIE

Malgré la situation affaiblie de la langue française à l'étranger et dans les institutions internationales, notamment à la Commission européenne comme on vient de le voir, la francophonie, elle, se renforce :

- augmentation sympathique du nombre des membres (soixante trois depuis Ouagadougou), notamment parmi les pays de l'Union européenne.

- poids politique accru grâce à la création de la fonction de Secrétaire général; on l'a vu dans la crise irakienne à l'O.N.U. et on le voit dans les affrontements sur la convention de l'U.N.E.S.C.O. relative à la diversité culturelle.

- rapprochement de l'Algérie.

Néanmoins des faiblesses subsistent.

- Il manque d'une vraie stratégie globale, notamment vis à vis des opinions publiques qui ignorent presque tout et n'y voient qu'un rituel de chefs d'État et de diplomates.

- S'y ajoutent des dysfonctionnements internes, notamment entre l'O.I.F. (le bras politique) et l'Agence (le bras financier), et une coordination incomplète des différents autres opérateurs, ainsi qu'entre multilatéralisme et bilatéralisme ;

- Insuffisance des ressources globales multilatérales (260 millions d'euros dont 150 millions pour la France et dont la moitié de cette somme pour TV.5, soit environ 0,07 % du budget de l'État contre 3 % pour l'Union européenne : un rapport de un à quarante !). On peut se demander au vu de ces chiffres si la francophonie est une réelle politique extérieure de la France ! D'autant que les autres pays développés francophones font encore moins d'efforts financiers.

- La langue française doit rester le ciment de la Francophonie. Tout ce qui l'affaiblit, en France, par manque de volonté et dans les pays en développement par manque de moyens, entraînera à terme la chute de la Francophonie.

D'autant qu'il est clair que les Etats-Unis s'intéressent désormais de très près à l'Afrique francophone. Dernier exemple en date : la recherche de 3 000 mètres carrés en plein cœur de Ouagadougou !

IV.- DYSFONCTIONNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Le premier est un manque de coordination entre les principaux ministères intéressés et qui sont très normalement nombreux : Culture, Affaires étrangères, Éducation, Recherche, Consommation, Population, Travail. Plusieurs exemples ont été déjà évoqués plus haut. Le plus récent a été l'annonce du tout-anglais à l'Éducation nationale, juste avant que le Président de la République annonce, en Allemagne, un effort en faveur de l'enseignement de la langue allemande.

- Le second est le non-respect par les administrations et quelquefois par les ministres eux-mêmes, de la loi et des instructions du Premier ministre. Par exemple, ne pas tenir compte de la circulaire du Premier ministre, demandant de ne parler que français en toute situation officielle ! Il y a de trop nombreux exemples où ministres, fonctionnaires ou diplomates utilisent l'anglais en donnant le sentiment de le faire seulement pour montrer ostensiblement qu'ils savent le parler!

Ou bien ne pas appliquer au sein du ministère de la culture lui-même, les dispositions de la loi Toubon, comme l'obligation de faire toute traduction, en au moins en deux langues !

- Le Conseil Constitutionnel avait de lui-même, indiqué dans sa décision d'annulation de dispositions de la loi Toubon, les moyens d'améliorer le texte. Rien n'a été tenté depuis 10 ans !

- La Délégation générale à la langue française et aux langues de France, organe interministériel, rattaché à la culture depuis 10 ans, n'a jamais été vraiment intégrée au sein des directions d'un ministère qui reste organisé par profession et fait mal sa place aux organes transversaux. Le meilleur témoignage est la faiblesse ridicule des crédits de cette Délégation, soit deux millions d'euros, 0,07 %° du budget du ministère !

- Enfin, aucun effort n'a été fait pour intéresser les collectivités locales à cet enjeu qui les concerne, alors qu'elles s'investissent de plus en plus, dans la coopération internationale décentralisée.

DEUXIEME PARTIE

-

MISE EN PERSPECTIVE

I- HISTOIRE DES POLITIQUES DE LA LANGUE EN FRANCE

Beaucoup plus tard qu'en Angleterre et à en Italie, et contrairement à elles où ce sont de grandes œuvres (Chaucer, Dante) qui ont instauré une langue nationale, c'est par une politique volontaire et constante de l'État que le français va devenir la langue des français : Édikt de Villers-Cotterets (août 1539) qui, contre le latin et l'Église, fait du français, la langue du droit et de l'État, création de l'Académie française par Richelieu, politiques scolaires du 19ème siècle (loi Guizot de 1832) et de la 3ème République, lois récentes sur la langue de 1975 et de 1994.

Et il ne devient la langue parlée et comprise par tous les français qu'au bout de presque 400 ans (en réalité dans les tranchées de la 1ère guerre mondiale) !

II – LES LANGUES COMME LES CIVILISATIONS SONT MORTELLES

6 800 langues sont encore parlées dans le monde (10 000 à la fin du 15è siècle) et dans les 43 000 dialectes, mais une langue s'évanouirait tous les quinze jours, selon les linguistes, et l'histoire montre que souvent des langues de peuples importants ont disparu.

Ainsi le gaulois et l'étrusque ont-ils disparu très vite en trois générations, face au latin, mais pas le grec; le saxon a été très bousculé par le normand; les Pays-Bas viennent de faire de l'anglais la langue de tout l'enseignement supérieur, ce qui, à terme rapide, signifie la dialectisation du hollandais.

Mais, en revanche, des langues ont survécu dans des conditions difficiles de soumission et se sont même renouvelées, traduisant une volonté farouche d'autonomie, voire d'indépendance des peuples (Esdras au 6è siècle av JC pour l'hébreu et encore une renaissance vers 1925, les tchèques, hongrois et slovaques au 19ème siècle contre les Autrichiens, et bien sûr les Québécois contre les Anglais).

Enfin des conquérants ont perdu leur langue et se sont mis à la langue des vaincus car celle-ci était langue de civilisation : les mongols et mandchous parlant le Han des chinois ou les romains parlant grec dans l'Empire d'Orient.

III - Aujourd'hui de très nombreux pays mènent des politiques linguistiques ; beaucoup pour protéger des langues minoritaires, mais aussi pour maintenir leurs langues nationales ; en Europe, outre la France (et la communauté française de Belgique) cinq autres pays : les trois baltes, la Slovaquie, la Pologne. Plus étonnant, 28 États des États-Unis ont des « lois Toubon »!

TROISIEME PARTIE

PROPOSITIONS

Le bilan esquissé plus haut indique incontestablement une sensible dégradation de l'emploi du français aussi bien à l'étranger (le plus grave étant au sein de la Commission européenne) qu'en France même : augmentation de l'illettrisme et de l'usage de l'anglais comme langue de travail dans de grandes entreprises et centres de recherche, ainsi que comme langue de valorisation de ce qui veut paraître jeune, « branché » ou moderne.

Outre sa commodité évidente comme *lingua franca* de la mondialisation (qui en fait une langue très simplifiée et qui s'écarte de l'anglais classique), sa puissance de pénétration en France, tient à ce que pour beaucoup de dirigeants (politiques, économiques et médias), jargonner en anglais, c'est marquer à bon compte son appartenance à la « nouvelle élite » de la mondialisation et, comme l'anthropophage qui croit absorber certains pouvoirs, on « absorbe et émet » de l'anglo-américain pour s'appropriier les « vertus » de la puissance américaine: le modernisme, grâce au vocabulaire abscons d'internet et des financiers internationaux, et le jeunisme, qui nous immerge dans les sonorités normalisés de l'américan way of life, par le show-biz et le cinéma. On en arrive ainsi, sans autre raison que d'y croire, à tous les *loft story* et *fear factor*, à distribuer en France, un bon film turc sous le titre d'*head on*, à baptiser une radio publique « radio City », et à « la positive attitude » d'un Premier ministre !

Dans ces conditions, la politique linguistique ne peut plus se contenter seulement d'une action de francisation de termes étrangers et de l'obligation d'employer dans certains cas, cette terminologie officielle, même si elle reste indispensable et à renforcer.

Il y faut une politique plus globale et plus énergique et impliquant toute la société. Si une contre-poussée ferme n'est pas rapidement dressée, les pressions naturelles de la mondialisation et de la facilité à utiliser une « langue approximative issue de l'anglais » d'un millier de mots, prévaudront et, en deux ou trois générations, le français ne sera plus en France que la langue des français (tout de même la majorité) qui ne participeront pas de manière active, aux jeux et pouvoirs de la mondialisation. A la fracture sociale et informatique, s'ajoutera une fracture linguistique qui risquera de porter un coup fatal à tout sentiment de cohésion nationale.

Il faut donc agir sans complexe. Une politique de la langue n'est pas un acte cocardier ou le dernier chant du cygne tant elle répond à un faisceau de raisons impérieuses, sociales, économiques et culturelles :

- sociales, car c'est encore le moyen privilégié d'intégration et de promotion dans la société ;
- économiques car les expériences ou études étrangères (notamment anglaises, car ce sont eux qui, paradoxalement, pâtissent le plus de l'usage abâtardi de leur langue, qui se transmet de cette façon, à l'image de leurs produits et services) montrent que la langue est un atout commercial, car elle joue le rôle de « marque » d'un pays, d'un art de vivre ou d'un niveau technologique. En outre, discuter ou négocier dans ce qui n'est pas « sa langue maternelle », crée, sauf rares exceptions, une infériorité que les interprétés évaluent à, au moins 20% !

- culturelles car la langue est la matière privilégiée des activités culturelles, notamment de toutes celles dont la langue est la *materia prima* et le vecteur. Bien sûr et en tout premier lieu, l'édition, mais aussi le théâtre, la chanson, l'opéra et la comédie musicale, les œuvres audiovisuelles à texte.

C'est pourquoi une politique de l'édition qui donne les moyens d'apprendre une langue et ses œuvres, doit être inhérente à toute politique linguistique. Le ministère de la culture doit rester vigilant pour tout ce qui concerne les livres d'apprentissage du français, et sur la vente, à l'étranger, de livres en français (en particulier en francophonie).

Même si l'objet de ce rapport n'est pas de traiter la question de l'enseignement du français, il faut souligner que toute politique linguistique dépend de la qualité de l'enseignement du français, en France mais aussi dans les pays de la francophonie. La loi Fillon renforçant les connaissances de base et cherchant à relancer l'apprentissage de la langue allemande, va dans le bon sens ainsi que l'orientation de la francophonie vers l'enseignement. Il serait nécessaire d'introduire une seconde langue vivante obligatoire, avec une forme de bonification pour ceux qui ne prendraient l'anglais qu'en seconde langue.

1er objectif : élargir à toutes les forces vives de la société, la responsabilité de la langue nationale, en en faisant comprendre les vrais enjeux.

C'est d'abord, un problème de l'opinion qu'il faut convaincre en profondeur, et ce sera sans doute plus facile qu'on le croit, si on le fait avec force et conviction.

Il faut commencer par lancer une campagne nationale en faveur du français, en déclinant des actions spécifiques par catégories: chefs d'entreprise, chercheurs, syndicats, médias, industries culturelles, informatique, publicité, jeunes.

Par exemple, comme ce que font certaines revues pour jeunes qui font adopter des mots, il faut mobiliser régulièrement, à cet effet des personnages populaires (artistes, sportifs, journalistes, chercheurs, navigateurs...) à l'imitation du concours des champions organisé par l'agence anglaise pour la « literacy ». Elle devrait s'appuyer sur le festival des francophonies prévu pour l'an prochain, qui devrait, par ailleurs, s'ouvrir plus aux sujets de la langue.

Outre généraliser un responsable de la langue, placé auprès du Président de chaque entreprise de communication audiovisuelle, il faut faire diffuser de courts programmes audiovisuels sur les chaînes de radios et de télévisions (comme cela se fait déjà sur France Inter ou sur France 2) pour sensibiliser à l'emploi de la langue, et notamment faire connaître les nouveaux termes. La Cinq, en particulier devrait être plus sollicitée.

Pour mieux associer les forces vives, il faut d'abord, créer un Haut Conseil supérieur de la culture et de la langue française, associant des parlementaires, les institutions consacrées à la langue française, des représentants des employeurs, des salariés, des consommateurs, des associations de défense de la langue, de certaines organisations culturelles (auteurs, éditeurs, producteurs, distributeurs) ainsi que les administrations intéressées et des personnes qualifiées Cette institution devrait avoir la maîtrise de son ordre du jour, une autonomie d'enquête et de proposition.

Ensuite mettre en place une fondation « langue et culture » (comme celle que Renault a créé), chargée de mener directement, en France et à l'étranger, des actions en complément de celles des Administrations, en mobilisant des ressources de mécénat des entreprises, des crédits de l'action internationale décentralisée et ceux des actions d'intérêt général des sociétés d'auteurs. Elle pourrait choisir en première priorité, de créer l'image de la « marque France » à l'étranger, et de développer la traduction automatisée.

Il faut orienter les dispositifs publics d'aide à l'innovation et au développement sur les recherches de linguistique et de traduction automatique, notamment pour raccourcir ce délai de dix ans que donnent actuellement les experts compte tenu des moyens actuels pour rendre opérationnelles, toutes ces techniques qui changeront complètement la question de l'usage des langues dans le monde.

Quand la traduction automatique de l'écrit comme du parler sera tout à fait au point, aussi bien par des appareils individuels comme nos portables téléphoniques que par des outils de masse, il n'y aura plus de problème de langue dans le monde. Déjà certains logiciels traduisent des expressions complexes (ce n'est plus du mot-à-mot) à la vitesse de 5 000 en trois heures.

La malédiction de BABEL aura été vaincue ! C'est proche et il faut que la France qui a de bons chercheurs et quelques entreprises de pointe, reste dans la course. En particulier, toutes les entreprises françaises travaillant sur ce sujet et qui sont de petite taille, sont aujourd'hui menacées de rachat !

Il faut organiser en complément de ce que fait le Quai d'Orsay, un accueil remarquable, en France, de futurs dirigeants (à l'imitation des young leaders des États-Unis) dans tous les secteurs-clés, avec participation des entreprises (comme Renault le fait déjà avec sa fondation), des collectivités locales et de certaines administrations ou institutions (Centre des monuments nationaux, établissements publics. de la culture comme Versailles ou Chambord, centres culturels de rencontre, Cité universitaire).

Pour que les chercheurs francophones puissent publier les résultats de leurs recherches en français (qu'ils sont aujourd'hui obligés de publier dans les grandes revues anglo-saxonnes, ce qui encourage la dérive vers le tout-anglais), il faut créer des revues de niveau international (papier et en ligne). Cette opération devrait être menée dans le cadre francophone (Canada, Québec, Belgique, Suisse) et peut-être aussi avec l'Allemagne qui se pose désormais des questions sur la survie de sa langue.

2ème objectif : meilleur fonctionnement de l'Administration

- Sans modifier le dispositif d'enrichissement de la langue, il faut pouvoir activer dans certains cas, une procédure d'urgence, pour la création et l'approbation de nouveaux termes devant se substituer très rapidement à des mots étrangers.

Emploi du temps, emploi du cœur, dit-on dans la vie privée. On pourrait dire dans la sphère publique : choix de la volonté, choix du budget. Si on considère qu'une politique linguistique et francophone est importante, il faut lui en donner les moyens. Il faut donc accroître les moyens financiers consacrés spécifiquement à la politique linguistique et à la francophonie multilatérale, en augmentant les crédits de la DGLFLF. et du Service de la francophonie, jusqu'à 1%° du budget de l'État, permettant de créer un Fond interministériel de la langue, à l'imitation de ce que fut le F.I.C.

Pour améliorer la coordination interministérielle, il faut faire fonctionner effectivement l'actuel comité interministériel pour la langue, à l'instar du comité interministériel d'aménagement du territoire : deux réunions annuelles, décisions sur tous les sujets à portée interministérielle relatifs aux aspects intérieurs et extérieurs de l'enseignement, de la promotion et de la diffusion de la langue, ouverture des crédits du Fonds interministériel.

Il faut modifier la loi Toubon, en liaison avec les différentes propositions parlementaires. D'abord pour permettre à des agents assermentés de certaines organisations de constater les infractions (comme c'est déjà le cas pour les agents des sociétés d'auteurs) et pour adapter le régime des sanctions aux nouvelles pratiques et techniques de communication. Il faut également donner suite aux « ouvertures » faites par le Conseil constitutionnel sur de possibles réécritures des dispositions censurées. Il est tout à fait possible compte tenu des nouvelles orientations du Conseil, de reprendre l'esprit des deux dispositions clés, qui avaient été annulées et dont on s'aperçoit à l'usage qu'elles manquent : celle étendant l'application de la terminologie à toutes les entreprises audiovisuelles et celles visant les publications des chercheurs, agents des services publics.

3ème objectif : insérer plus fortement les politiques de la langue et de la francophonie, dans les politiques culturelles, nationales et locales.

En complément de la campagne nationale, il faut sensibiliser les directions de centrale et des services régionaux des principaux ministères concernés, par exemple, sous forme de séminaires communs.

Faire de même pour les élus locaux et fonctionnaires territoriaux par les organisations existantes (association des maires de France, des présidents de conseils généraux et régionaux, centre de la fonction publique territoriale).

Il appartient au Ministère de la Culture de donner l'exemple. Il doit donc veiller à l'application de toute la politique linguistique dans ses services et secteurs industriels aidés.

En particulier, il faut réorienter partiellement les aides de l'État en fonction de critères d'emploi de la langue (il y a déjà le concept d'œuvres d'expression française pour l'audiovisuel), après concertation avec les organisations professionnelles et signature de conventions spécifiques. C'est particulièrement urgent pour le cinéma et la télévision.

Il faut utiliser des manifestations à l'étranger (festivals, expositions, tournées...), quand les sujets s'y prêtent, pour promouvoir la langue et la culture française, et plus généralement notre art de vivre. Par exemple, offrir gratuitement à des télévisions de pays dans lesquels on veut faire un effort d'exportation et de présence, des programmes sur l'art de vivre français (les italiens l'ont fait avec succès en Chine). Ce pourrait être une mission de la Fondation évoquée ci-dessus.

Il faut aider au rayonnement et à la promotion des institutions d'apprentissage du français à l'étranger, par des activités culturelles « exceptionnelles de prestige » comme l'ont fait certains instituts ou alliances (notamment celui de New-York).

Il faut appuyer plus systématiquement les efforts menés pour l'apprentissage du français et la lutte contre l'illettrisme, en France, sur des institutions culturelles, en montrant en complément

des cours de français, ce que sont et qu'ont été les divers visages de la civilisation française (musées, monuments historiques, médiathèques et cinémathèques, bibliothèques, fouilles archéologiques)

Faire bénéficier les immigrés de cours d'intégration linguistique, civique et culturelle (500 heures dans les quelques contrats actuels alors que les québécois payent 2 000 heures par immigrés).

Les Ministères, chargés de la Culture et de la Population, pourraient donner un carnet d'accès gratuit pour une année, à un certain nombre d'activités ou produits culturels (spectacles, livres, disques, logiciels, expositions, festivals, musées) pour tout immigrés ayant suivi des cours de langue et pour tout naturalisé par décret (de l'ordre de 75 000) qui devrait être reçu, en outre, dans la communauté nationale par une petite cérémonie sympathique (comme le font les Canadiens).

4ème objectif : renforcer la visibilité et la cohérence de la francophonie multilatérale.

- Il faut réorganiser la dyarchie Organisation/ Agence, en donnant à l'O.I.F. la personnalité juridique, et à son Secrétaire Général, des moyens de conduite stratégique, d'arbitrage budgétaire, d'évaluation des résultats et de nomination aux haut-postes des principaux opérateurs.

- Pour toucher l'opinion et pour accroître les moyens d'action de la francophonie, créer, à l'imitation du *Peace Corps* américain, un corps des Volontaires de la francophonie (un objectif de 2 000 en quelques années) en complément des politiques françaises (notamment les Volontaires du progrès) et européenne pour les volontaires ; ils seraient chargés d'enseigner le français et de favoriser le développement économique en liaison avec les O.N.G. humanitaires.

- Il faut installer au plus vite une banque de données sur les experts de la francophonie, pour proposer aux organisations internationales qui les réclament, des experts francophones.

- L'O.I.F. devrait mettre en place des ambassadeurs de bonne volonté à l'égal des autres institutions internationales.

- Il faut inventer d'urgence pour l'espace francophone, comme dans le Commonwealth, une forme de libre-accès, de visa francophone à délivrance rapide et limitée dans le temps (peut-être comme une présomption de visa) au profit de certains catégories de personnes (artistes et créateurs « véritables », sportifs pour des compétitions et tournois en France, chercheurs, universitaires et étudiants, syndicalistes, journalistes et hommes politiques, y compris élus locaux, chefs d'entreprise) ; les dispositions pourraient être diversifiées par catégorie.

- Pourraient être essayées à titre expérimental, des actions culturelles occasionnelles puis permanentes, menées par l'O.I.F., en complément, voire en substitution de celles de pays-membres (la France a tout de même réduit de 20 000 à 2 000 le nombre de ses coopérants).

- Pour donner corps à la francophonie européenne, pourraient être organisées des rencontres informelles de ministres, hauts-fonctionnaires et intellectuels des pays francophones de l'Union européenne, en complément de celles entre les 7 pays ayant des législations sur la langue nationale.

On est à la croisée des chemins. Ou bien on laisse les choses aller, en en masquant le cours inévitable par quelques palinodies retardatrices. Et la langue française s'éteindra vite après 7 à 800 ans d'éclat et de grandeur ; avec toutes les conséquences de délitement social, économique et politique que cela implique. Ou bien des décisions fortes, claires et stratégiques sont prises à

temps, qui, sans bousculer l'ordre du monde, donneront à la France les vrais moyens d'une politique de la diversité. Il faut auparavant, se convaincre que la langue en est le vrai marqueur comme elle est aussi la principale arme (l'Histoire l'a toujours prouvé) pour refuser tout assujettissement inutile des nations, pour cause de facilités circulatoires, au plus petit commun dénominateur d'une Cité mondiale en gestation.

Dis-moi ce que tu veux parler, je te dirai qui tu es.

Pour le ministre de la Culture, c'est aussi un choix stratégique sur l'orientation qu'il entend donner à sa fonction et à sa mission. Car le ministère est traditionnellement celui des professionnels de la culture et faibles sont ses actions directes vers tous les français.

La politique linguistique fait naturellement partie de ces actions larges intéressant tout le monde. Comme pourraient l'être d'autres actions de ce ministère (éducation artistique, prise de conscience et animation sur les thèmes des racines et de l'histoire) tournées vers le grand large de l'opinion.

Politiques qui se renforceraient en synergie, les unes et les autres.